Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 20

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: Réal, Antony
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-186420

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des chants ont trouvé place dans notre psautier actuel. On ne chantait auparavant que l'oraison dominicale, le symbole des apôtres et les dix commandements. Puis arriva à Genève, un poète, Clément Marot, qui avait dû quitter la France, pour avoir traduit en français, une quarantaine de psaumes de David, crime énorme aux yeux de catholiques fanatisés. A la prière de Calvin, il en traduisit quelques autres; puis Théodore de Bèze augmenta le recueil, par la traduction de plusieurs encore. Un autre français réfugié à Genève pour cause de religion, Claude Goudimel, fit la musique des psaumes traduits par Marot. C'est aux travaux de ces hommes, que l'on doit le recueil en question. Il est défectueux, sans doute, mais il n'en demeure pas moins comme un monument, respectable, de ce qui se fit pour l'Eglise à cette époque mémorable. »

On sait que la Chambre française a été nantie dernièrement d'un projet, tendant a accorder des indemnités aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre. A cette occasion le *Petit Marseillais* vient de reproduire l'extrait suivant d'un ouvrage publié jadis par M. Antony Réal. C'est le récit authentique d'un des épisodes de 1851, auquels a fait allusion M. Naquet en demandant que les *fusillés* survivants fussent compris dans la répartition des indemnités :

J'étais sur la place du Luc, à causer avec un monsieur de ma connaissance, lorsque tout à coup, s'interrompant, ce monsieur me dit :

— Tenez, vous voyez cet homme qui passe là-bas, il s'appelle Giraud dit l'Espérance ; et bien ! il a été fusillé en compagnie d'un de ses camarades.

— Comment, il a été fusillé ?

— Tout ce qu'il y a de plus fusillé.... et si vous voulez que je l'appelle, il vous racontera lui-même son histoire.

— Appelez-le, dis-je, impatient de connaître un fait aussi surprenant.

Sur un signe, l'homme désigné s'approche, et mon ami lui dit :

Je vous ai appelé pour que vous nous donniez les détails de votre mort ; voilà un étranger de ma connaissance qui se refuse d'y croire sur ma seule affirmation.

— Rien de plus vrai, cependant, répondit Giraud.

Il avait à peine achevé sa réponse, que nous vîmes passer deux gendarmes de la brigade du Luc.

— Regardez, fit Giraud, en nous désignant les gendarmes, vous voyez celui qui marche de ce côté-ci?... Eh bien ! c'est celui-là qui m'a fusillé.

— Allons, racontez nous cela.

Nous nous assîmes sur un banc, et Giraud commença ainsi :

— Je marchais avec la colonne commandée par Dutheil, de Marseille. Hélas ! l'armée qui nous poursuivait ne tarda pas à nous mettre en déroute. Dans l'espoir de rentrer chez moi sans être aperçu, j'attendais la nuit au milieu d'un petit bois, entre le Luc et Vidauban.

Nous étions deux ; mon camarade était de la Garde-Freynet. Tout à coup, nous nous trouvâmes en face des gendarmes qui poursuivaient les fuyards. A cet aspect, nous nous arrêtâmes comme pétrifiés ; fuir était impossible....., et nous fûmes pris.

— Fusillez ces deux hommes, fit le brigadier, en s'adressant à un gendarme.

Celui qui me connaissait descendit de son cheval en me disant :

— Vous entendez, Giraud, il me faut obéir..., recommandez votre âme à Dieu.

— Je comprends votre devoir, répondis-je... Je suis résigné .. Mais avant de mourir j'ai une prière à vous faire.

— Parlez ; vos dernières volontés seront accomplies, fit l'homme de la loi, avec émotion.

— Tenez, fis-je, en me fouillant, il me reste 10 francs, portez-les ce soir à ma malheureuse femme, et dites-lui bien que mon dernier soupir a été pour elle, ma dernière pensée pour mes enfants.

Pendant ce colloque, mon camarade, adossé contre un arbre, semblait anéanti.

— Allons, Giraud, du courage... A genoux, fit enfin le gendarme... Puis, appliquant le canon de son fusil dans mon oreille, il lâcha la détente .. et je tombai.

— Vous dire la commotion terrible que j'éprouvai serait chose impossible. Un bourdonnement semblable à celui d'un essaim qui s'envole, tinta dans mes oreilles... Je ne souffrais presque pas, et je sentais des flots de sang s'échapper de la bouche et des yeux. En même temps, j'entendis comme un coup de fouet : C'était probablement le coup de pistolet qui venait d'être tiré sur mon ami ... Puis, je distinguai une voix qui disait :

Assurez-vous s'ils sont bien morts !..... Alors, je crus ouïr le piétinement des chevaux, et tout rentra dans le silence. J'étais bien mort...

J'étais mort, en effet... mais par un miracle des plus étonnants, cette mort ne fut qu'une profonde léthargie...

Quand je rouvris les yeux, c'était bien avant dans la nuit... Une lune magnifique éclairait le ciel... Je voyais des étoiles, des arbres... J'entendais le bruissement des feuillages agités par le vent... le murmure d'un ruisseau... Je vivais et je cherchai à me rappeler les circonstances de ma mort... et il me sembla que de nombreux jours s'étaient écoulés depuis ce jour fatal... Je voulus me relever, mais ma tête était si pesante qu'il me fut impossible de la remuer. — O mon Dieu ! ayez pitié de moi, soupirais-je, et, faisant un suprême effort je parvins à me relever.

Alors je songe à mon camarade, je le cherche des yeux, et je le vois étendu au pied de l'arbre où il s'était adossé lors de notre arrestation... Je m'approche de lui .. je le touche je l'appelle.. O surprise ! Il vivait aussi ! ! !

Un soupir guttural venait de s'échapper de sa bouche, et je l'appelai avec anxiété.

— Giraud, Giraud, tu n'es donc pas mort, répondit-il enfin d'une voix faible.

— Non, lui dis-je, et avec du courage nous vivrons encore : dresse-toi.

Et après quelques tentatives infructueuses, rassemblant ce qui lui restait de force, mon ami parvint à se relever.

Mais quand nous fûmes en face l'un de l'autre, lorsqu'à la pâle clarté de la lune nous vîmes nos visages livides et maculés de sang... nous nous reculâmes effrayés.

— Maintenant, il faut quitter ces lieux, dis-je à mon camarade ; toi, tâche, avant le jour, de te rendre à la Garde-Freynet... moi je vais au Luc... que Dieu nous accompagne ! Et, après nous être serré la main, nous nous séparâmes.

Quand j'arrivai au Luc, deux heures du matin sonnaient à l'horloge de la ville.

En ce moment ma femme était plongée dans la désolation ; le gendarme lui avait appris ma fin tragique en lui apportant les 10 fr. que je lui avais remis.

Arrivé sous la fenêtre de ma demeure, j'aperçus une lumière dans la chambre, et je jugeai que ma femme veillait encore... Je frappe doucement... la fenêtre s'ouvre.

— Du silence, fis-je bien bas, c'est moi...

La pauvre femme dut croire à un revenant car elle resta immobile.

Allons vient vite m'ouvrir, lui dis-je à différentes reprises. Enfin, un peu remise de sa frayeur, elle descendit, et je rentrai chez moi.

Après avoir reçu de ma femme les premiers soins qu'exigeaient mon état, je lui fis le récit de ce qui venait de m'arriver.

— Et maintenant, continuai-je, il ne s'agit que d'être pru-

dent : tout le monde me croit mort. Demain, tu prendras le deuil, tu feras célébrer un service funèbre, et, si Dieu veut, je guérirai de ma blessure avant qu'on ait découvert ma retraite... Un mois après j'étais parfaitement rétabli.

— Il paraît, ajouta Giraud en terminant son récit, que le fusil avait été placé trop près de l'oreille, et que, privé d'air, le coup n'avait pas produit son effet. Mon camarade, par un hasard extraordinaire, avait eu le même bonheur que moi.

ANTONY RÉAL.

L'Hôpital et le Pénitencier, à l'origine.

En voyant s'élever les superbes et spacieuses contructions du Champ de l'Air, on a peine à se représenter ce qu'était l'hopital au commencement du siècle. Voici à ce sujet quelques détails qui intéresseront peut être nos lecteurs.

Le bâtiment de la Mercerie, appartenant alors à la ville de Lausanne fut acquis par l'Etat et arrangé de manière à servir à la fois de pénitencier, d'hôpital, d'asile d'aliéné et de maison de discipline.

Une partie de l'un des étages fut occupé par les détenus correctionnels, l'autre par les enfants et les jeunes gens dont les parents demandaient la réclusion, impuissants qu'ils étaient à réprimer leurs dispositions vicieuses.

Un autre étage reçut des lits pour 40 à 50 malades, et les locaux inférieurs tinrent lieu d'asile pour les aliénés. Néanmoins, très peu de temps après, ces derniers, au nombre de 19, furent transportés des voûtes de l'Hospice au Champ-de-l'Air, dont la maison fut disposée pour 40 places.

Avant 1803, les Vaudois condamnés à une détention correctionnelle étaient transférés à Berne et subissaient leurs peines dans ce qu'on appelait le Schallwerck. Il n'existait chez nous aucune maison centrale de détention, mais seulement des prisons communales pour les condamnés à des peines légères. Lorsque le Canton de Vaud entra tout à coup dans la pleine jouissance de son indépendance, il dut par conséquent créer à la hâte les établissements dont il était dépourvu, et en particulier celui qui devait remplacer le Schallwerck. Dans le premier moment il ne trouva d'autre emplacement convenable que celui de l'Hopital.

L'organisation et la surveillance de cet établissement furent confiés par la Chambre administrative, peu de temps avant sa dissolution, à une Direction composée de membres qui avaient généreusement offert leurs services.

Le premier soin de la Direction fut de prendre les mesures nécessaires pour la meilleure disposition possible de la partie du bâtiment destinée aux prisonniers, et de pourvoir à leur entretien de la manière la plus convenable. Elle avisa ensuite aux moyens de les occuper d'une manière utile et de les astreindre à un emploi régulier de leur temps. Elle joignit au travail les secours de la religion; un chapelain fut attaché à la maison et chargé d'y célébrer un service régulier.

Dans l'état où se trouvaient alors les prisons, c'était déjà beaucoup que ce qui avait été fait pour les malheureux détenus. Mais vu l'insuffisance du local qui leur était affecté, à l'exception des heures qu'ils passaient dans les ateliers sous la surveillance de leurs chefs, ils vivaient en chambrées, réunis par groupes de 8, de 13 et même au-delà. On se bornait à veiller que pendant la nuit et les heures de repos ils ne se portassent pas à des excès bruyants, à des voies de fait. Quant à leurs communications intimes, à leurs conversations, qui n'étaient le plus souvent qu'une école d'enseignement mutuel de crimes, il était impossible de les prévenir, n'y d'y porter remède. Aussi un esprit d'insubordination se montrait par des désordres, des violences, allant jusqu'à la révolte; et l'on était réduit, pour les contenir, à se servir de la réclusion dans une géole obscure, pourvue de chaînes et du nerf de bœuf d'un prévot chargé de ces déplorables exécutions.

En 1813, on s'occupa d'un projet pour la construction d'une maison de force; mais les évènements de 1814 et 1815. suivis des années désastreuses de 1816 et 1817, forcèrent la suspension de cette œuvre importante. Elle fut reprise en 1820. La première pierre de l'édifice, fut posée le 11 mars 1822, et dans le mois de mai 1826, la maison de détention put recevoir les détenus des deux divisions criminelle et correctionnelle, au nombre de 82 Les frais d'achat du terrain, de construction et d'ameublement du tout, cellules et ateliers, s'élevèrent à la somme de 348,000 fr.

Le choix d'une épouse.

Un célibataire ayant résolu de se marier, tenait à se faire une opinion vraie de la femme. Il fouilla les bibliothèques et n'en fut guère édifié : le Japon lui fournit un recueil de *trente mille* définitions différentes; la Grèce quinze mille; l'Egypte ancienne, dix-sept mille deux cents; Rome vingt mille! Las de compiler, il interrogea les modernes et s'en tint à la France qui lui fournit à elle seule une quantité innombrable d'opinions contraires. Puis, la tête bourrelée, il finit par se dire : Le style, c'est l'homme! A bien plus forte raison, le style, c'est la femme! En conséquence, il rédigea une annonce ainsi conçue : « Un jeune homme, figure agréable, fortune *idem*, épouserait une personne honorable. Prière d'envoyer sa photographie qui sera rendue. Discrétion absolue. Y. Z., poste restante ».

Lors donc que le célibataire eut fait insérer son annonce, il attendit une huitaine de jours avec la quiétude d'un homme qui vient de dénouer sans tricher un nœud plus compliqué que le nœud gordien. Au bout de ce temps, il se présenta au guichet et ce fut en tremblant un peu qu'il demanda à l'employé :

— Y a-t-il, Monsieur, une lettre aux initiales Y Z?

— Une lettre? répondit l'employé, oh! il y en a plus d'une.

Et, d'un air tant soit peu narquois, il remit suc-